Sécurité alimentaire: plan d'action, Autorité alimentaire européenne. Livre blanc

2000/2082(COS) - 13/04/2000

Le Conseil a tenu un débat d'orientation à propos du Livre blanc de la Commission traitant de la sûreté alimentaire, confirmant que les délégations approuvaient, dans leur majorité, les principes énoncés dans ce document. Le débat a essentiellement porté sur les aspects du Livre blanc relatifs à l'information des consommateurs, et notamment sur la fourniture d'informations scientifiques aux consommateurs, sur la nécessité de mener des campagnes d'information en matière de nutrition au niveau communautaire et sur l'adoption éventuelle de dispositions communautaires régissant les allégations en matière de protection de la santé des consommateurs. Toutes les délégations se sont déclarées favorables à la mise à la disposition du public des avis scientifiques selon des procédures garantissant la transparence. Par ailleurs, les délégations ont, dans leur majorité, souligné qu'il importait que les informations fournies aux consommateurs soient claires, certaines d'entre elles attirant l'attention sur les graves conséquences que pourrait avoir tout malentendu dans ce domaine. À cet égard, le rôle de l'Autorité alimentaire européenne dont la création est proposée a été souligné. En ce qui concerne les campagnes d'information, les États membres ont estimé que les initiatives devraient continuer d'être prises au niveau national ou local en raison de la diversité des habitudes de consommation, tout en prévoyant une action complémentaire au niveau communautaire sur les questions d'intérêt général. Enfin, la plupart des délégations se sont déclarées ouvertes à l'idée de prévoir des dispositions communautaires régissant les allégations concernant les caractéristiques fonctionnelles des aliments, comme le suggère le Livre blanc. Toutes les délégations ont insisté sur la nécessité d'éviter que ces allégations plongent les consommateurs dans l'incertitude.